

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 11/05/2026
D2026051804

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NOEL Simon, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Indemnité annuelle aux sapeurs-pompiers

Madame le Maire informe que chaque année la commune verse une indemnité aux sapeurs-pompiers. En 2025, 95 € par pompier ont été alloués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir l'indemnité annuelle par sapeur-pompier à 95 € pour l'année 2026. Le montant total sera de 2 470 € pour 26 pompiers actifs.
- dit que la somme nécessaire sera prélevée à l'article 622.



Pour copie conforme,
Le Maire

Christelle MOIRAUD